

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz
Band: 11 (1996)
Heft: 5

Rubrik: News BBS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



MANDAT POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE CATALOGAGE EN SUISSE

1. Contexte

La commission de catalogage alphabétique étant arrivée à la fin de son activité et ayant remis son mandat, la question se pose de savoir quelle politique de catalogage la BBS et ses membres veulent suivre à l'avenir.

Les catalogues de bibliothèques en Suisse, créés en suivant les règles de la BBS remplissent aujourd'hui des tâches classiques: ils sont aussi bien des instruments pour les recherches effectuées par les utilisateurs que des moyens d'identification pour les services des acquisitions et du prêt.

Les évolutions de ces dernières années dans le traitement de l'information rendent nécessaire une nouvelle réflexion fondamentale sur la politique de catalogage. Parmi ces évolutions, on citera l'importance croissante des réseaux (WWW, Internet), le développement de nouvelles techniques de recherche, les possibilités d'utilisation de données externes et enfin le resserrement des budgets des bibliothèques confrontées simultanément à une augmentation des coûts de personnel.

2. Démarche

Sur proposition du Comité-directeur, l'Assemblée des délégués de la BBS a décidé le 3 novembre 1995 de confier un mandat à quelques directeurs de bibliothèques leur demandant de définir une politique stratégique du catalogage pour les 5 à 10 prochaines années. Des étapes de réalisation devront être prévues dès 1997.

Dans la mesure où ces deux domaines peuvent être dissociés, le groupe de travail se concentrera tout d'abord sur les aspects du catalogage formel avant de se lancer dans une analyse du catalogage matières.

3. Délais

L'Assemblée des délégués demande que le groupe de travail remette un rapport intermédiaire jusqu'à la prochaine assemblée annuelle de Crans-Montana (du 19 au 21 septembre 1996) et rende son rapport final jusqu'à la fin de l'année 1996.

4. Mandat

Le groupe reçoit le mandat de formuler une politique stratégique du catalogage en Suisse. Il étudie en particulier les questions suivantes:

- Est-ce que les catalogues de bibliothèques auront encore à remplir les mêmes fonctions dans les 5 à 10 prochaines années?

- Quels supports d'information seront à l'avenir répertoriés dans nos catalogues (fonds propres, y compris les séries; informations électroniques accessibles en dehors de la bibliothèque; liens à des informations externes)?
- Quelles données sont nécessaires dans les catalogues (ISBD, Autorités, Résumés, Tables des matières, Texte intégral)?
- Est-ce que l'utilisation des mêmes catalogues pour les besoins internes (les bibliothécaires) et externes (les utilisateurs) est toujours judicieuse?
- Quelle influence ont les nouvelles techniques de recherche sur le catalogage?
- Dans quelle mesure, les développements du WWW ou d'autres outils analogues vont déterminer des standards de facto qui remettront en question la poursuite du catalogage dans les bibliothèques?
- De quels développements sur le plan international faudra-t-il tenir compte?
- Y a-t-il des possibilités de coopération au niveau international?
- A quelles données externes sera-t-il possible de recourir, quelles sont celles que les bibliothèques devront produire elles-mêmes?
- Quelle approche facilite au maximum l'utilisation de données externes?
- Quelles ressources financières et personnelles pourrons-nous ou vou-

Les membres du groupe de travail

Le groupe "Elaboration d'une politique de catalogage en Suisse" sera composé de

- un représentant de RERO: Jean-Marc Ducrey
- un représentant de DSV: Robert Barth
- un représentant d'Ethics+ (cette personne n'a pas encore été nommée)
- un représentant du groupe d'intérêt des bibliothèques scientifiques (GIBU): Susanne Talbot
- un représentant du groupe d'intérêt des bibliothèques d'Etudes et de Culture: Max Furrer
- un représentant de la CLP: Urs Christoph Graf
- un représentant de la Bibliothèque nationale suisse: Marie-Christine Doffey
- un représentant du Comité-directeur de la BBS: Jean-Frédéric Jauslin.

Il se constituera lui-même et sera habilité à engager un expert après accord du Comité-directeur de la BBS.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 16 FÉVRIER 1996

drons-nous investir à l'avenir pour le catalogage?

- Est-ce qu'un ensemble de règles détaillées sera toujours à la base du catalogage dans le futur?
- Si oui, est-il judicieux d'aligner peu à peu les règles de la BBS sur un autre ensemble de règles (par exemple AACR2)? Faut-il envisager une reprise complète? Quel sera le rapport coût/utilisé d'une telle opération?
- Si non, quelles sont les alternatives?

Le rapport doit proposer des pas concrets de réalisation en plus de propositions; une première étape de concrétisation pourrait débiter en 1997.

5. Remarque finale

Le Comité est conscient de la difficulté et de l'importance du mandat. Il espère obtenir un résultat qui ouvre de nouvelles perspectives aux bibliothèques en Suisse.

Dans une étape ultérieure, il est souhaité que la problématique tout aussi complexe et importante du catalogage matières fasse l'objet d'une étude analogue.

Comité-directeur de la BBS

 : Deutsche Fassung auf BBS-Server



World Wide Web
Internet Server

Le programme du Congrès 1996 est disponible en avant-première sur le serveur WEB de la BBS. Les membres BBS recevront automatiquement une invitation d'ici la fin du mois de mai. Les autres personnes intéressées peuvent utiliser la forme interactive disponible sur le WEB dans la rubrique "Congrès" pour obtenir un dossier d'inscription.

Composition pour la législature 1996/1999

Cf. l'édition 1996 du «Who's who», dans lequel vous trouverez également la nouvelle composition des trois commissions pour la politique de l'Association, pour la politique de formation, et de gestion et des finances.

Le soussigné a été élu à la présidence de l'Assemblée des délégués en remplacement de M. Christoph Ritter, M. René Specht assumant la vice-présidence en étroite collaboration.

Indemnisation des groupes d'intérêt

Proposées par le Comité-directeur dans le but de fixer un cadre général pour l'obtention de subventions, les lignes directrices pour l'indemnisation des groupes d'intérêt pour les activités menées au profit de la BBS ont été adoptées par l'Assemblée des délégués et seront par conséquent envoyées à tous les groupes d'intérêt. Pour pouvoir prétendre à une indemnisation, tout projet émanant d'un groupe d'intérêt devra répondre à au moins un des critères suivants:

- le projet s'adresse aux membres BBS
- le projet se concrétise par une manifestation destinée aux membres BBS
- le projet correspond à une action de relations publiques
- le projet est organisé à un niveau global (archivistes, bibliothécaires, documentalistes).

Motion SDB/BDS

Plusieurs délégués estimant que l'information ne circule pas de façon satisfaisante, une motion SDB/BDS relative à la circulation de l'information entre Comité-directeur et Assemblée des délégués proposait quelques mesures concrètes, dont quelques-unes ont été contestées. Après une longue discussion, la motion a été retirée et le soussigné s'est engagé à être particulièrement attentif et actif dans ce domaine. Plus généralement, si vous avez le sentiment qu'une information concernant la BBS et publiée dans ARBIDO n'est pas

complète ou pas suffisamment explicite, n'hésitez pas à le signaler au soussigné!

ARBIDO

Le Comité-directeur a annoncé que les éditeurs devront à l'avenir jouer un rôle plus actif et donner une ligne rédactionnelle claire à la publication.

Formation

Le dossier «Programme-cadre» et HES continue d'avancer, l'Assemblée des délégués – et plus particulièrement la Commission pour la politique de formation – est régulièrement tenue au courant des derniers développements en la matière. Ce dossier important fera l'objet d'une information régulière dans ARBIDO ces prochains mois.

«Bibliothèque suisse»

Suite à un mandat que lui a confié l'Assemblée des délégués, la Commission pour la politique de l'Association a décidé de procéder à une enquête auprès des milieux directement intéressés, afin de recueillir des informations et des idées à ce sujet, dans le but de contribuer à permettre à la BBS de se prononcer sur le concept de «Bibliothèque suisse». Rappelons que ce dernier signifie: interconnexion globale des bibliothèques suisses, laquelle doit en fin de compte permettre à leurs usagers d'avoir accès à toute information disponible et accessible au public, quelle que soit la bibliothèque qui la détient, de même que rendre possible l'emprunt, à partir de n'importe quel lieu, de tous les documents disponibles et accessibles.

Politique de catalogage

L'Assemblée des délégués s'est montrée très intéressée par le mandat confié à un groupe de travail institué par le Comité-directeur, mandat publié intégralement dans le présent numéro d'ARBIDO. Les résultats de la réflexion seront largement diffusés.

Michel Gorin (Tél. 022-320 93 11;
E-Mail: michel.gorin@ies.unige.ch)

UNE DÉONTOLOGIE, POURQUOI ?

La naissance officielle du Groupe de travail «Déontologie professionnelle des bibliothécaires», dont il a été question dans ARBIDO 12/95, est désormais chose faite. Constitué librement dans un premier temps, ce groupe de travail pourrait ultérieurement demander une reconnaissance officielle de la part du Comité-directeur, lorsqu'il aura avancé dans sa réflexion.

Composition

Jacqueline Court (anciennement E.S.I.D., Genève), Michel Gorin (E.S.I.D., Genève), Silvia Kimmeier (BCU/D, Lausanne), Roland Mathys (ZB, Zürich), Geneviève Nicoud (Hôpitaux universitaires, Genève), Françoise Zutter (BM, Genève)

Objectif

Elaboration d'un code de déontologie pour les bibliothécaires de Suisse. Définition des droits et devoirs du bibliothécaire, afin de le doter d'un instrument lui permettant d'exercer sa profession dans un cadre défini comme étant évolutif, agréé par les employeurs et les autorités.

Calendrier de travail provisoire

D'ici à l'automne 1996: élaboration d'un projet détaillé.

Assemblée générale BBS, septembre 1996: information sur le travail en cours.

Automne/hiver 1996: première procédure de consultation.

Premier semestre 1997: procédure de consultation élargie.

Automne 1997: le travail est terminé, il reste à officialiser le texte.

Méthode de travail

Alternance de séances plénières du groupe de travail et de rédactions individuelles mises ensuite en discussion. Le groupe de travail a décidé de baser sa réflexion sur des codes de déontologie existants (France, Grande-Bretagne, Etats-Unis, en particulier), un immense travail ayant déjà été effectué par nos collègues à l'étranger.

Structure générale du code projeté

- Préambule (objectifs généraux, définitions, rappel de la mission des bibliothèques).
- Droits et devoirs du bibliothécaire par rapport à la société en général.
- Droits et devoirs du bibliothécaire par rapport aux usagers.
- Droits et devoirs du bibliothécaire par rapport au monde professionnel.

Michel Gorin

JAHRESTAGUNG DER ARBEITSGEMEINSCHAFT FÜR MEDIZINISCHES BIBLIOTHEKSWESEN (AGMB)

Termin:

30. September - 2. Oktober 1996

Ort:

Basel, Medizinbibliothek im Kantonalsspital

Für die Jahrestagung der deutschen AGMB in Basel ist ein Programm vorgesehen, das Teilnehmer aus der Schweiz wie aus Deutschland gleichermaßen anspricht.

Im Rahmen der Tagung werden auch die Arbeitskreise der

- Krankenhausbibliotheken
- Pharma-Bibliotheken
- Medizinbibliotheken an Hochschulen zu getrennten Sitzungen zusammenkommen.

Information und Anmeldung an:

Medizinbibliothek, Hebelstrasse 20, 4031 Basel; Tel. 061-265 25 90; Fax 061-267 31 94; E-Mail: wehrmuller@ubaclu.unibas.ch



Eterno Board® säurefrei

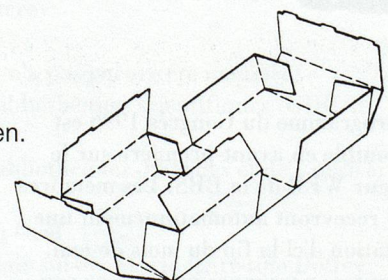
alterungsbeständige Vollpappe, entspricht ANSI- und ISO-Normen, P.A.T. bestanden.

- **Archivschachteln**
- **Mappen**
- **Negativ-/Foto-Boxen**
- **Klappumschläge**
- **Plano-Bogen 0,3 - 3,0 mm**

- Standard-Verpackungen ab Lager
- kundenspezifische Verpackungen

Neu:

Eterno Board® N ungepuffert



Tschudi + Cie AG, Feinpappen
CH-8755 Ennenda

Tel. 055 - 640 27 35
Fax 055 - 640 55 05

Cette annonce s'adresse aux inconditionnels inscrits en 1996 et aux nouveaux intéressés qui souhaitent se joindre à nous.

ENFIN... Venise pour le Carnaval 1997!

La BBS vous invite à partager trois jours de liesse autour de la visite d'une des plus prestigieuses bibliothèques européennes: LA MARCIANA. Notre voyage sera encore plus beau et notre programme encore plus prestigieux que prévu.

Programme:

- 1) Visite commentée de la BIBLIOTECA MARCIANA.
- 2) Visite commentée du MUSEO REZZONICO (XVIII^e s.)
- 3) Concert dans une église ou un oratoire de Venise.
- 4) Grande Fête typiquement vénitienne, dans un Palais de la Ville (costume obligatoire). Buffet, animation musicale et artistique.
- 5) Réception au Consulat suisse.
- 6) Participation à une promenade costumée en gondole.

Dates: 8 au 10 février (arrivée le 7 février)

Prix: 850.- (Membres BBS); 1'000.- (non-membres).

Sont compris dans le prix: trois nuits en hôtel *** avec petit-déjeuner (suppl. pour chambre simple: Frs 120.-), le voyage aller/retour en train 2^e cl.; les manifestations mentionnées ci-dessus.

Délai d'inscription: 31 août 1996.

ATTENTION! Le Carnaval de Venise attire beaucoup de monde. Le nombre de participants est limité à 40 personnes. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

Frais d'annulation

Jusqu'au 31 octobre: Frs 150.-.
Jusqu'au 15 décembre: Frs 300.-.

Coordination et renseignements

Nancy Rihs: 022-702 66 21 et 022-347 50 83
Doris Neuschwander: 022-705 96 34

Diese Anzeige richtet sich an alle Personen, die sich, unerschütterlich, bereits für 1996 eingeschrieben hatten, aber auch an jene, die sich nun ebenfalls entschliessen möchten, bei dieser aussergewöhnlichen Reise mitzumachen.

ENDLICH... der Karneval von Venedig 1997!

Die BBS lädt Sie ein, drei unvergessliche Tage mit ausgesuchten Festlichkeiten zu erleben, darunter ein kultureller Höhepunkt: der Besuch der MARCIANA, eine der prächtigsten Bibliotheken Europas! Wir haben unser Programm noch vielseitiger gestaltet, damit diese Reise noch schöner, unser Programm noch ereignisreicher wird als vorgesehen.

Programm:

- 1) Besuch der Bibliothek MARCIANA (mit Führung).
- 2) Besuch des MUSEO REZZONICO, 18. Jhdt. (mit Führung).
- 3) Konzert in einer Kirche oder einem Oratorium von Venedig.
- 4) Festliche Veranstaltung in venezianischem Stil in einem Stadtpalast (Kostüm obligatorisch), Buffet, musikalische und künstlerische Unterhaltung.
- 5) Empfang im Schweizer Konsulat.
- 6) Gondelfahrt (kostümiert).

Reisedatum: Vom 8. - 10. Februar 1997 (Ankunft am 7. Februar)

Kosten: 850.- (Mitglieder BBS); 1'000.- (Nichtmitglieder BBS).

Im Preis sind eingeschlossen: drei Nächte in einem Hotel *** mit Frühstück (Zuschlag für Einzelzimmer: Fr. 120.-), Reisekosten, Zugfahrt hin und zurück, 2. Klasse (ab Lausanne) und die obenangeführten Veranstaltungen.

Anmeldung: Bis zum 31. August 1996.

ACHTUNG! Der Karneval von Venedig begeistert viele Besucher. Die Teilnehmerzahl wird auf 40 beschränkt. Anmeldungen werden in der Reihenfolge ihres Eintreffens bearbeitet.

Abmeldung:

Bis zum 31. Oktober 1996: Fr. 150.-
Bis zum 15. Dezember 1996: Fr. 300.-

Organisation und Auskunft:

Nancy Rihs: 022-702 66 21 oder 022-347 50 83
Doris Neuschwander: 022-705 96 34

VENISE/VENEDIG 1997



Name / Nom: Vorname / Prénom:
Institution: Abteilung / Section:
Strasse / Rue: PLZ / CP:
Ort / Ville: Mitgliedernummer / Numéro de membre

Bitte einsenden an / Veuillez envoyer au: Sekretariat BBS, Effingerstr. 35, 3008 Bern, Fax 031-382 46 48